

**DELIBERATION N° 181-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 septembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Eric BALME.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	FERREIRA Michel	JOUBERT Thierry	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
BLANC André	BARI Nadine	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	PONCET Denis
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
PREVOT Fabienne	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	FOGLIA Maxence
GERBI Franck	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	THIBAUD David
ROBERT Philippe	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	
MASLO Raymond	MENDEZ-DIAZ Philippe	BALME Eric	
ROSSI Angélique	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	

**Absents excusés représentés :** MULYK Fabien (pouvoir à SERRE Emmanuel), CHATTARD Arnaud (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), GONNORD Franck (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), DURAND Bernard (pouvoir à LAURENS Patrick), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SAURAT Coraline), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	49
Nombre de pouvoirs :	09
<b>Nombre de délégués votants :</b>	<b>58</b>

**OBJET : CTEAC CONVENTION TERRITORIALE D'EDUCATION AUX ARTS ET A LA CULTURE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2025-2028**

Depuis 2015, la Communauté de Communes de la Matheysine est engagée dans une politique partenariale d'éducation artistique et culturelle, avec la DRAC, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Isère et la CAF de l'Isère.

La Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture a pour objectif opérationnel de favoriser des parcours d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de la vie, en priorité pour les enfants et les jeunes, sur tout le territoire ; dans les domaines de la lecture publique, du spectacle vivant, du cinéma, de la musique et du patrimoine. Cette politique contribue à favoriser l'exercice des droits culturels, en développant un égal accès aux arts et la participation de tous à la vie artistique et culturelle du territoire de la Communauté de communes de la Matheysine.

Compte-tenu des bilans très concluants depuis 2015 et de la signature en 2023 de la Convention Territoriale Globale (CTG), signée pour 5 ans (2023-2027), la Communauté de Communes de la Matheysine se porte à nouveau volontaire pour renforcer sa politique d'éducation artistique et culturelle.

La Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) actuelle prenant fin au 31 décembre 2025, elle sera renouvelée pour 3 ans supplémentaires, coordonnée et concertée avec le soutien de l'Etat, de la Région, du Département, de la CAF et du nouveau partenaire la MSA Alpes Nord.

Les renouvellements successifs de cette convention (2018-2021 / 2022-2025) ont favorisé le travail partenarial sur le territoire et le déploiement d'une politique d'éducation artistique et culturelle pour le plus grand nombre. Que ce soit avec les artistes hors résidences-actions ou en résidence-actions (le collectif Grille-Pain (2019-2021), la Compagnie Malka (2021-2023), Compagnie Accord des On (2023-2025), le travail mené a confirmé la nécessité des bienfaits des pratiques artistiques tout au long de la vie : de la petite enfance aux personnes âgées.

Avec la CTEAC, la Communauté de communes de la Matheysine s'inscrit dans l'objectif stratégique « Amélioration du vivre ensemble » du projet social de territoire et contribue ainsi au développement de la programmation culturelle territoriale.

Les domaines artistiques et culturels qui pourront être déployés seront : la lecture publique, le spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cirque, arts du récit...), le cinéma, les arts plastiques et visuels, le patrimoine matériel et immatériel, la culture scientifique et technique, l'éducation aux médias et à l'information.

Une attention particulière sera portée aux projets « arts du spectacle et cinéma » visant à répondre aux attentes des jeunes à partir de 13 ans.

Les différentes actions se déclineront selon les deux axes stratégiques suivants :

- AXE 1 : conforter et pérenniser les parcours d'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes sur tout le territoire : En direction des publics scolaires ; En direction des publics hors temps scolaire
- AXE 2 : favoriser l'expérience par tous des droits culturels : Programmer une résidence-actions au cœur des projets annuels de la Convention ; Consolider les partenariats avec les associations de solidarité, les établissements sociaux et médico-sociaux et les structures d'insertion ; Favoriser le partenariat et les projets transversaux impliquant les équipements culturels du territoire ; Professionnaliser l'ensemble des acteurs à l'EAC.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** les termes de la nouvelle convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture (CTEAC) 2025-2028, tels-que détaillés ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès des partenaires de la convention : Etat, Région, Département, CAF, MSA ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer ladite convention, ses avenants le cas échéant, et tout document inhérent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 25 septembre 2025

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**

